



L'actualité chez Eurodif

La direction Eurodif va convoquer le 15 Février prochain, les syndicats pour négocier avec eux un accord sur le travail du dimanche

Cela fait plusieurs années que la direction nous relance sur le **TRAVAIL DOMINICAL**, pour lequel nous sommes absolument contre.

Chaque fois que le sujet était abordé, nous coupons court avec la volonté ferme de ne pas entrer dans le débat.

Sauf que cela semble être devenu une nécessité pour le groupe, qui voit le chiffre d'affaires de ses magasins stagner depuis quelques années et, la concurrence également ouvrir le dimanche, certains magasins Eurodif sont déjà ouverts le **dimanche avec de salariés volontaires !!**

Mais cela ne suffit plus !

Aujourd'hui, la loi du travail, combattue par **FO** et soutenue par d'autres, remet en cause potentiellement tous les accords protecteurs négociés au niveau des branches professionnelles, et demain dans les entreprises. De nombreux droits des salariés vont être mis en cause et renégociés localement.

Le commerce est le secteur qui a subi d'importantes transformations, élargissements des heures d'ouverture des magasins, toujours plus de flexibilité, assouplissements des règles de travail, automatisation e-commerce, franchise etc . Le principe même du repos dominical a lourdement été assoupli, faire travailler les salariés le dimanche et, tous les jours fériés est devenu courant, la problématique du travail du dimanche est aujourd'hui omniprésente pour certains.

La pression est forte pour les salariés du commerce qui voient jour après jour leur flexibilité augmenter ... Les employeurs quant à eux, en demandent toujours plus.

FO Eurodif l'a inlassablement répété : elle est contre le principe du **travail du dimanche**.

Pour **FO** cette journée doit rester une journée chômée.

Le dimanche, jour sans travail ni école, est aussi et surtout plus propice aux moments de partage en famille et avec les amis. "Il permet de synchroniser les rythmes de l'ensemble de la société"

FO dit non au travail du dimanche, pas d'accord possible !

